



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 63703

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le prochain sommet de Copenhague qui doit prendre le relais du protocole de Kyoto en matière de lutte contre le changement climatique, et plus particulièrement sur la situation des pays en voie de développement qui n'ont pas les moyens de consacrer d'importants investissements dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Il lui demande s'il est dans les intentions de la France, lors du sommet de Copenhague, de faire de l'aide spécifique aux pays en développement l'une de ses premières priorités afin de rendre plus efficace, au niveau de la planète, la lutte contre le réchauffement climatique.

Texte de la réponse

Un accord sur le changement climatique a été obtenu entre vingt-huit pays et la quasi-totalité des autres États se sont déclarés prêts à s'y rallier. Cet accord enregistre des progrès essentiels. La limitation à 2° C de la hausse des températures est désormais un objectif collectif, tandis qu'un financement international atteignant 100 milliards de dollars par an en 2020 sera mis en place pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les pays en voie de développement. Pour ce faire, un « panel de haut niveau » est mis en place afin de définir les sources possibles de financements, y compris des financements innovants. Les pays développés s'engagent d'ores et déjà à offrir un financement public de 30 milliards de dollars, soit environ 21 milliards d'euros sur la période 2010-2012. Dans ce contexte, l'Union européenne fournira 2,4 milliards d'euros par an pendant trois ans, soit 7,2 milliards d'euros sur la période 2010-2012. Par ailleurs, un mécanisme de financement de la lutte contre la déforestation (REDD + réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols) est immédiatement créé. Ces avancées n'auraient pu être obtenues sans l'engagement de la France. En effet, elles sont la conséquence d'un travail de persuasion effectué depuis deux ans par le Président de la République, et relayé par le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre des affaires étrangères et européennes. L'action de la France a permis, notamment, de faire adopter plusieurs idées essentielles : la nécessité d'un financement spécifique pour les pays les plus vulnérables (Afrique, petits états insulaires), la prise en compte de la forêt dans les discussions et la décision de travailler à la mise en place de financements innovants. Les avancées ainsi obtenues ne doivent pas masquer les efforts à consentir pour poursuivre dans la dynamique de cet accord. C'est pourquoi, au cours des prochains mois, la France s'attachera à bâtir sur les acquis de Copenhague et à préparer les échéances de Bonn et de Mexico en 2010. Elle s'assurera en particulier de la transcription juridique de l'accord de Copenhague et relancera ses propositions relatives à une organisation mondiale de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63703

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10767

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4709